

Evénements marquants de l'année 2020

**** Militantisme ****

- Rencontre avec les députés et sénateurs par nos responsables de section Bourgogne, Pyrénées-Atlantiques, Vendée, Franche-Comté et la présidente Armelle Greffet pour préparer leurs actions

<https://francelyme.fr/site/inscription-dun-budget-lyme-et-maladies-a-tiques-dans-le-prochain-projet-de-la-loi-de-finances-2021/>
<https://francelyme.fr/site/action-des-deputes-dans-la-loi-de-programmation-de-la-recherche-2021-2030/>
<https://francelyme.fr/site/la-senatrice-elisabeth-doineau-toujours-en-pointe-pour-les-malades-de-lyme/>

- 42 Témoignages envoyés au Ministère de la Santé à Mme Buzin puis M Véran

<https://francelyme.fr/site/temoignages-quotidiens-envoyes-a-la-ministre-de-la-sante-agnes-buzyn/>
<https://francelyme.fr/site/communiquede-presse-06-janvier-2019/>
<https://francelyme.fr/site/communiquede-presse-action-temoignages-lundi-10-fevrier-2020/>

- COPIL de février 2020 au Ministère de la Santé

<https://francelyme.fr/site/notre-communique-suite-au-6-eme-copil-du-plan-lyme-du-21-fevrier-2020/>
<https://francelyme.fr/site/compte-rendu-officiel-du-6-eme-copil-du-plan-lyme-du-21-fevrier-2020/>

- Soutien groupe *Ad Hoc Patient and Physician Coalition* organisé par Lymedisease.org

<https://francelyme.fr/site/traduction-en-franc%cc%a7ais-de-ad-hoc-patient-physician-coalition-comments-par-lassociation-france-lyme/>

- Campagne de panneau de prévention subventionné destiné aux mairies

<https://francelyme.fr/site/bilan-de-la-campagne-de-distribution-de-panneaux-grace-au-bca/>

- Audition par la commission des Affaires Sociales de l'association France Lyme à Assemblée Nationale

<https://francelyme.fr/site/audition-par-la-commission-des-affaires-sociales-assemblee-nationale/>
<https://youtu.be/bKFr6IBaEFg>

- Réunion de la HAS en décembre 2020

**** Événementiel ****

- Conférence du Dr Alexis Lacout

<https://francelyme.fr/site/conference-information-prevention-grand-public-le-20-janvier-2020/>

- Nous avons assisté à la conférence de l'ILADS

<https://francelyme.fr/site/conference-de-lilads-one-health-lyme-septembre-2020/>

- La Maison Castelnau a organisé une vente aux enchères au profit de l'association

<https://francelyme.fr/site/vente-aux-encheres-des-plus-grandes-annees-de-la-maison-castelnau-au-profit-de-lassociation-france-lyme/>

**** Les combats juridiques de France Lyme ****

Plainte N°1 : L'association France Lyme a déposé une plainte contre le Conseil national de l'Ordre des médecins qui a menacé de suspension les médecins qui prescriraient des traitements afin de lutter contre l'épidémie de COVID 19.

Ce 26 juin 2020, l'association France Lyme, par l'intermédiaire de son avocat Maître Thomas BENAGES, vient de déposer une plainte contre le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM) devant le Procureur de la République de Paris pour :

- Menaces, et intimidation pour obtenir d'un professionnel de santé, dans l'exercice de ses fonctions qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de sa fonction.
- Mise en danger délibérée de la personne d'autrui
- Atteinte involontaire à l'intégrité d'autrui
- Non-assistance à personne en danger

Cette plainte a été déposée en réaction au communiqué de presse publié le 23 avril 2020 par le CNOM, visant à limiter la liberté de prescription des médecins dans le cadre de la crise du COVID 19, en menaçant les médecins de suspension s'ils devaient tenter de soigner les malades atteints du COVID 19.

<https://francelyme.fr/site/depot-de-plainte-du-26-juin-2020-contre-le-cnom/>

Plainte N°2 : L'Association de malades France Lyme a déposé une plainte pénale, par l'intermédiaire de son Conseil Maître Thomas BENAGES, à l'encontre de plusieurs médecins de Caisses d'Assurance Maladie – CAM – et contre le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins – CDOM- du Rhône, pour :

1. violation du secret médical
2. constitution illégale de fichiers à caractères médicaux
3. mise en danger délibérée de la personne d'autrui

<https://francelyme.fr/site/depot-de-plainte-du-28-octobre-contre-le-cnom-du-rhone-et-des-medecins/>

Plainte N°3 : Le jeudi 1er aout 2019, l'association France Lyme a adressé à Mr le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Paris une plainte contre la Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF), pour mise en danger délibérée de la personne d'autrui, atteinte involontaire à l'intégrité d'autrui et non-assistance à personne en danger.

Cette plainte n'a pas été suivie par le procureur de le République. Elle a donc été constituée en partie civile à l'été 2020 devant un juge d'instruction.

<https://francelyme.fr/site/communiquede-presse-depot-de-plainte-1er-aout-2019/>

.....
Merci à tous ceux qui pourront nous permettre de poursuivre ces actions judiciaires !

[Pour nous soutenir, merci de cliquer sur ce lien](#)

Si besoin de copier-coller, voici le texte du lien :

<https://www.helloasso.com/associations/association-france-lyme/formulaires/4/widget>
.....